



COMMUNE D'ANNIVIERS

ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique les demandes présentées ci-après :

Délivrances d'autorisations d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Anniviers porte à la connaissance du public que Mme Stoeri Marie-Claude, domiciliée à 3961 St-Luc/Anniviers, lui a adressé une requête tendant à obtenir l'autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

- Locaux et emplacements : Immeuble sis sur la parcelle N°81, à la Route du Funiculaire 7, 3961 St-Luc
- Propriétaire : Décora Immobiliers SA à Sion
- Enseigne : Café-bar à vin «Tir' Bouch'»
- Prestations : Offre à titre commercial des boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter.
- Heures d'ouverture et de fermeture : de 11h00 à 23h00
- Début de l'activité : dès autorisation communale

Anniviers, le 2 novembre 2021

Administration communale d'Anniviers